



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de LA CAPELLE
34 RUE DU GENERAL DE
GAULLE
02260 LA CAPELLE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20220711-2022-44-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 15/07/2022

Département

Aisne

Arrondissement

Vervins

Canton

Vervins

Séance du 11 juillet 2022

Délibération : N° 2022-44

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 11

Votants : 15

L'an deux mille vingt deux le Lundi 11 Juillet, à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 34 RUE DU GENERAL DE GAULLE 02260 LA CAPELLE sous la présidence de Monsieur Johann WERY, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 01 juillet 2022

Présent(s) :

Johann WERY, Maire, Christelle MAES, Régis SEMERY, Michel BRIDE, Marie-France DESIMEUR-CLOUX, Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Grégory RONDIER, Sophie MONCHICOURT-BOUCHART, Patrice POULAIN, Régis FOSTIER, Sandrine HAVY

Absent(s) :

Marie-Christine CLAEYS-HENNEBELLE ayant donné pouvoir à Marie-France DESIMEUR-CLOUX, Marie-Madeleine PRUSSE, Kelly CATILLON ayant donné pouvoir à Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Andrew BOIVENT ayant donné pouvoir à Grégory RONDIER, Sylvie LOCATELLI ayant donné pouvoir à Régis FOSTIER, David BOUTILLIER, Rémy WALME, Victorin POTIN

Secrétaire de séance : Patrice POULAIN

Lotissement la Haie Bergère - Cession du lot 11

DELIBERATION

Par courrier du 3 juin 2022, Mme Marion LEVASSEUR, domiciliée à La Capelle, a fait part de son souhait d'acquérir le lot n° 11 au lotissement de la Haie Bergère, d'une superficie de 599 m² et cadastrée section AH n° 233.

Vu les documents graphiques établis par la SCP MARTIN-FIORE, géomètres, en date du 13 janvier 2020 ;

Vu la délibération 2019-41 du 10 septembre 2019 fixant le prix de vente des terrains du lotissement à 35 € TTC/m² ;

DECISION

Le Conseil Municipal,

Après discussion et en avoir délibéré,

A l'unanimité

DECIDE :

ACCEPTTE de céder la parcelle cadastrée section AH n° 233 à Mme Marion LEVASSEUR au prix de 20 965 €, frais de notaire en sus ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de vente ainsi que tous les documents y afférant par devant Maître PETIT, notaire à La Capelle.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Lecture faite les membres ont signé au registre.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Emis et rendu exécutoire

le

Reçu en Préfecture

le

Publié ou notifié

le

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 11 juillet 2022

Le Maire

Johann WERY

